

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Gas Chromatograph	
Solicitation No. - N° de l'invitation F1688-140012/A	Date 2014-10-06
Client Reference No. - N° de référence du client F1688-140012	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-584-7335	
File No. - N° de dossier VAN-4-37121 (584)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-11-17	Time Zone Fuseau horaire Pacific Standard Time PST
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perez, Elizabeth	Buyer Id - Id de l'acheteur van584
Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-7690 ()	FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS FRESHWATER HABITAT 4222 COLUMBIA VALLEY HWY CULTUS LAKE British Columbia V2R5B6 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

F1688-140012/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

VAN-4-37121

Buyer ID - Id de l'acheteur

van584

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

F1688-140012

VOIR PIÈCE JOINTE

TABLE DES MATIÈRES

TITRE : Chromatographe en phase gazeuse avec détecteur à ionisation de flamme

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Besoin
2. Compte rendu
3. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

- Annexe « A » Besoin
Annexe « B » Base de paiement

Formulaires:

- Formulaire 1 Formulaire de présentation de la soumission
Formulaire 2 Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique - obligatoires & Coté

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Besoin

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), pour le compte du laboratoire de recherche sur le saumon du lac Cultus du ministère des Pêches et des Océans (MPO), au lac Cultus en Colombie-Britannique, souhaite se procurer un chromatographe en phase gazeuse avec détecteur à ionisation de flamme pour analyser les lipides et les acides gras d'échantillons biologiques.

L'entrepreneur choisi sera chargé de fournir, de livrer et d'installer le nouvel équipement et devra donner la formation connexe sur place.

2. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

3. Accords commerciaux

Le présent marché est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt-dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins quatorze(14) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1688-140012/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1688-140012

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37121

Buyer ID - Id de l'acheteur
van584
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

(a) Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

(b) La soumission technique comprend ce qui suit:

- (1) Formulaire de présentation des soumissions:** Les soumissionnaires devraient joindre le formulaire de présentation des soumissions à leur soumission. Ce formulaire constitue un document général sur lequel les soumissionnaires peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation de la soumission et de l'attribution du contrat, tels que le nom d'une personne-ressource, leur numéro d'entreprise – approvisionnement, leur statut en vertu du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, etc. L'utilisation de ce formulaire pour fournir les renseignements n'est pas obligatoire, mais elle est recommandée. Si le Canada considère que les renseignements requis par le formulaire de présentation des soumissions sont incomplets ou doivent être corrigés, le Canada accordera au soumissionnaire la chance de compléter ou de corriger ces renseignements.
- (2) Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique :** Dans la soumission technique, le soumissionnaire doit prouver sa conformité ainsi que celle des produits qu'il propose aux articles de l'annexe A (Besoin) précisés dans le formulaire de justification à l'appui

de la conformité technique, qui constitue le format demandé pour fournir la justification. Il n'est pas obligatoire que le formulaire de justification à l'appui de la conformité technique traite des parties de la présente demande de soumissions qui ne sont pas mentionnées dans le formulaire. La justification ne doit pas être une simple répétition du besoin, mais doit expliquer et démontrer la façon dont le soumissionnaire satisfera aux exigences et exécutera les travaux exigés. Il n'est pas suffisant de simplement déclarer que le soumissionnaire, ou la solution ou les produits qu'il propose, est conforme. Lorsque le Canada détermine que la justification n'est pas complète, le soumissionnaire sera jugé non conforme et sa soumission sera rejetée. La justification peut mentionner des documents supplémentaires joints à la soumission. Cette information peut être mentionnée dans la colonne « Référence » du formulaire de justification à l'appui de la conformité technique, où les soumissionnaires doivent inclure l'endroit précis où se trouvent les documents d'accompagnement, y compris le titre du document et les numéros de page et d'alinéa. Lorsque la référence n'est pas suffisamment précise, le Canada peut demander au soumissionnaire de lui préciser l'endroit approprié dans le document.

(3) Description des services de soutien du soumissionnaire: Le soumissionnaire doit fournir une description de ses services de soutien [matériel/logiciel], qui doivent être conformes aux exigences décrites dans les clauses du contrat subséquent ainsi que dans l'Énoncé des travaux. Au minimum, le soumissionnaire doit décrire:

- (a) ses procédures d'intervention et de résolution de problèmes;
- (b) ses procédures de transfert aux échelons supérieurs;
- (c) la possibilité de soutien sur les lieux;
- (d) toute amélioration aux exigences de base offerte par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire peut aussi décrire toute autre information qu'il juge pertinente.

Section II : Soumission financière

- (a) Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement reproduite à l'annexe B . Le montant total de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément, s'il y a lieu.
- (b) **Tous les coûts doivent être compris:** La soumission financière doit indiquer tous les coûts relatifs au besoin décrit dans la présente demande de soumissions pour toute la durée du contrat, y compris toute les années d'option. Il incombe entièrement au soumissionnaire d'indiquer l'ensemble du matériel, des logiciels, des périphériques, du câblage et des composantes nécessaires pour satisfaire aux exigences de la présente demande de soumissions, ainsi que les prix de ces articles.
- (c) **Prix non indiqués:** On demande aux soumissionnaires d'entrer«0,00\$» pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui ont déjà été ajoutés à d'autres prix dans le tableau. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant «0,00\$» aux fins d'évaluation et pourrait demander au soumissionnaire de confirmer que le prix est bel et bien «0,00\$». Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix lors de cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00\$, sa soumission sera déclarée non recevable
- (d) **Clauses du Guide des CUA**
C3011T (2010-01-11), Fluctuation du taux de change
- (e) **Financement maximal**
Le financement maximal disponible pour le contrat qui découlera de la demande de soumissions est de **47,000.00 \$** (taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée en sus, s'il y a

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1688-140012/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1688-140012

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37121

Buyer ID - Id de l'acheteur
van584
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

lieu). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

1.1 Fluctuation du taux de change
C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Si l'une ou l'autre des exigences obligatoires suivantes n'est pas remplie à la date de clôture des soumissions, la soumission sera déclarée non recevable et rejetée.

- a) Les soumissionnaires doivent fournir tous les renseignements et toute la documentation nécessaires pour illustrer la conformité à toutes les exigences obligatoires indiquées à l'annexe A - Besoin.
- b) Les soumissionnaires doivent fournir des prix fermes pour tous les articles conformément à l'annexe B - Base des paiement.

1.1 Évaluation financière

Clauses du Guide des CUA A0220T (2014-06-26) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003 (*OU insérer 2004, s'il y a lieu*). Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A, Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-06-26), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3.2 Conditions générales supplémentaires

4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance de matériel;
4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence;
4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence; s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les produits livrables doivent être reçus d'ici le **27 février 2015**.

4.2 Durée du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au **27 février 2017** inclusivement.

4.3 Livraison et déchargement

1. Les camions de livraison doivent être munis d'un dispositif permettant d'effectuer le déchargement dans les endroits dépourvus d'installation de déchargement hydraulique, fixe ou autre.
2. Au moment des livraisons, il doit y avoir un nombre d'employés suffisant pour décharger tous les types de véhicules sans l'aide des employés du gouvernement fédéral.
3. À certains endroits, les camions de livraison doivent être déchargés lorsqu'ils sont stationnés en bordure du trottoir. Lorsque le matériel est déposé sur le trottoir, il doit être placé à proximité de

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1688-140012/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1688-140012

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37121

Buyer ID - Id de l'acheteur
van584
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

l'entrée désignée pour que le personnel de l'endroit puisse le transporter facilement à l'aide de l'équipement de manutention mécanique.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Elizabeth Perez
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Acquisitions - Région du Pacifique
219 - 800 , rue Burrard, Vancouver (C.-B.) V6Z 0B9

Tél.: 604-775-7690
Fax: 604-775-7526
Courriel: elizabeth.perez@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____
Télécopieur : ____ ____ _____
Courriel : _____

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1688-140012/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1688-140012

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37121

Buyer ID - Id de l'acheteur
van584
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Télécopieur : ____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lot fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$. Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Méthode de paiement - Paiement unique

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit:

A. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

B. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

8. Attestations

8.1 Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires 4001 (2013-01-28), Achat, location et maintenance de matériel; 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence; 4004 (2013-04-25), Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence;
- c) les conditions générales 2010A (2014-06-26) - biens (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*) (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le _____ » ou « , modifiée le _____ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications*).

11. Assurances

Clause du Guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

12. Garantie

L'article 09 des conditions générales 2010A:

12.1 Garantie - Entrepreneur responsable de tous les frais

L'article 09 intitulé Garantie des conditions générales 2010A est modifié en supprimant le paragraphe 2 en le remplaçant par ce qui suit:

2. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux aux locaux de l'entrepreneur pour leur remplacement, réparation ou rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des travaux ou de toute partie des travaux qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Cependant, lorsque le Canada est d'avis qu'un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent. Lorsque l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent, l'entrepreneur est responsable de tous les coûts engagés pour les réparations ou rectifications nécessaires et le Canada ne remboursera pas l'entrepreneur pour ces coûts.

12.2 Toutes les autres dispositions de la garantie demeurent en vigueur.

13. Clauses du Guide des CCUA

B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

ANNEXE A

Exigences

Spécifications obligatoires du chromatographe en phase gazeuse couplé à un détecteur à ionisation de flamme pour l'analyse des lipides et des acides gras dans les échantillons biologiques.

Le chromatographe en phase gazeuse avec colonne à remplissage standard et détecteur à ionisation de flamme doit inclure les éléments suivants :

1. Un échantillonneur automatique pouvant contenir au moins 30 échantillons (flacon de 20 ml) muni d'un injecteur programmable capable d'effectuer des injections avec et sans division dans les colonnes à remplissage standard et les colonnes capillaires, et accompagné de toutes les microseringue(s), aiguille(s) et tous les adaptateurs requis.
2. Un four pouvant atteindre 350 °C compatible avec des programmes de rampes de four disposant d'au moins 10 rampes et 10 plateaux de température.
3. Un détecteur à ionisation de flamme
4. Un ordinateur compatible autonome ou intégré muni d'un clavier, d'un écran et de tous les câbles, sur lequel sont installés l'outil de contrôle du chromatographe en phase gazeuse ainsi qu'un logiciel de collecte de données compatible avec Windows 7, lequel est fourni avec toutes les mises à jour et versions ultérieures pour une période d'un an après l'installation de l'instrument, sans frais supplémentaires pour l'acheteur.
5. Une trousse de démarrage et tous les régulateurs de gaz, conduits à gaz, raccords et valves nécessaires.
6. Un exemplaire de tous les documents destinés à l'utilisateur, en anglais.
7. L'entrepreneur doit fournir une garantie d'au moins deux ans sur les pièces et la main-d'œuvre ainsi qu'un service de dépannage sur place et par téléphone. La garantie doit inclure l'intégralité de l'instrument et des pièces.
8. L'installation sur place doit être effectuée par un technicien qualifié et une formation sur place doit être offerte à un maximum de deux utilisateurs.
9. L'entrepreneur doit assumer tous les frais de livraison, d'administration, les coûts et risques associés au transport ainsi que les frais de dédouanement, y compris le paiement des droits et taxes de douane exigibles pour la livraison à Pêches et Océans Canada, Laboratoire de saumon de Cultus Lake, 4222, Columbia Valley Highway, Cultus Lake, C.-B.

ANNEXE B

Base de paiement

B.1 Instructions sur la proposition financière

1. Exigences en matière d'établissement des prix

Il est obligatoire que le soumissionnaire retenu fournisse, livre et installe la totalité de l'équipement, des accessoires et du matériel nécessaires à la présence d'un système entièrement fonctionnel. Toutes les pièces de matériel et d'équipement nécessaires au bon fonctionnement du système qui ne sont pas précisées ou décrites sont considérées comme faisant partie du devis.

Toutes les mises à niveau technologiques, par exemple les nouvelles versions de logiciels, les mises à niveau du ROM système, etc., qui sont publiées après la commande du système mais avant sa livraison et son acceptation, peuvent être incluses sans frais supplémentaires. Le ou les coûts de tout article omis du prix offert mais qui est nécessaire pour répondre aux exigences du système et au devis décrits dans les présentes, incombe entièrement au soumissionnaire.

2. Prix ferme

Tous les prix doivent comprendre les frais de LIVRAISON et d'INSTALLATION du système aux installations du Fisheries and Oceans Canada, Freshwater Habitat, Cultus Lake(C.-B.). Le soumissionnaire est entièrement responsable du coût des articles qui sont nécessaires pour respecter les exigences et spécifications relatives au système décrites dans le présent document et dont le prix n'est pas inclus, par oubli, dans la soumission présentée.

Le prix doit être libellé en dollars canadiens, taxe de vente harmonisée exclue, FAB destination, droits de douane canadiens et taxe d'accise inclus.

Chaque soumissionnaire doit établir, dans sa soumission de base, un prix ferme distinct pour chaque article de matériel indiqué dans la liste pertinente de la présente DP, FAB à destination et frais d'installation compris. Les frais de livraison doivent être indiqués séparément et tous les prix doivent être valides pour une période pouvant atteindre 90 jours suivant la date de clôture de l'appel d'offres.

Le prix unitaire et les calculs détaillés du prix total de la soumission doivent être clairement indiqués, sous forme de montant total en dollars, et doivent comprendre les prix par article, à savoir le matériel, le ou les logiciels (y compris, le cas échéant, les frais de concession de licence), les travaux d'installation, de configuration et de main-d'oeuvre et, le cas échéant, les frais de livraison. Les prix du matériel doivent être ventilés en cinq (5) sections distinctes, soit :

- 2.1 Le coût du matériel;
- 2.2 Le coût des séances de formation;
- 2.3 Le coût des travaux d'installation et de vérification ou de mise en service du système, y compris les frais de déplacement et d'hébergement;
- 2.4 Le coût d'une garantie supplémentaire, comme élément facultatif du contrat;
- 2.5 Le coût des articles à valeur ajoutée additionnels.

3. Les modalités et conditions à la section B.2 et le prix proposé seront inclus en Annexe B - Base de paiement, dans le contrat subséquent.

B.2 Annexe B - Base de paiement du contrat subséquent

Toutes les mises à niveau technologiques, par exemple les nouvelles versions de logiciels, les mises à niveau du ROM système, etc., qui sont publiées après la commande du système mais avant sa livraison et son acceptation, peuvent être incluses sans frais supplémentaires.

Le ou les coûts de tout article omis du prix offert mais qui est nécessaire pour répondre aux exigences du système et au devis décrits dans les présentes, incombe entièrement au soumissionnaire.

Les prix doivent être en dollars canadiens, taxes sur les produits et services (TPS) ou taxe de vente harmonisée (TVH) en sus, FAB à destination, soit au Fisheries and Oceans Canada, Fresh Water Habitat, 4222 Columbia Valley Highway, Cultus Lake (C.-B.). Les droits de douanes canadiennes et les taxes d'accises doivent être inclus dans les prix.

Échantillon de table de prix: Remarquez que ceci n'est qu'un exemple; votre proposition de prix doit se présenter sous une forme semblable.

Article	Numéro de pièce	Description	Unité de distr.	Qté	Coût à l'unité	Total calculé
1	xxxxx		à l'unité	1		
1a	xxxxa		à l'unité	2		
1b	xxxxb		à l'unité	2		
1c	xxxxc		à l'unité	2		
1d	xxxxd		à l'unité	2		
1e	xxxg		à l'unité	1		
2	zzzzz		à l'unité	1		
2a	zzzz1		à l'unité	1		
		Etc.	à l'unité	1		
3	aaaa	Installation	lot	1		
4	bbbb	Formation sur place	lot	1		
5	cccc	Garantie/entretien et soutien initial	année	2		
		Total Price				_____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
 F1688-140012/A
 Client Ref. No. - N° de réf. du client
 F1688-140012

Amd. No. - N° de la modif.
 File No. - N° du dossier
 VAN-4-37121

Buyer ID - Id de l'acheteur
 van584
 CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SUBMISSION - FORM 1

Formulaire 1: FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION	
Dénomination sociale du soumissionnaire	
Représentant autorisé du soumissionnaire aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom
	Titre
	Adresse
	N° de téléphone
	N° de télécopieur
	Courriel
Numéro d'entreprise-approvisionnement (NEA) [voir les <i>Instructions et conditions uniformisées</i> de 2003]	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Attestation du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission: En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equit_e/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources	
En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que : 1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions; 2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions; 3. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.	
Signature du représentant autorisé du soumissionnaire	

Formulaire 2

Formulaire de justification à l'appui de la conformité technique - obligatoires & Coté

Ligne	Description	Justifier	Conformité(Oui/Non) Remarques
1.	Un échantillonneur automatique pouvant contenir au moins 30 échantillons (flacon de 20 ml) muni d'un injecteur programmable capable d'effectuer des injections avec et sans division dans les colonnes à remplissage standard et les colonnes capillaires, et accompagné de toutes les microseringue(s), aiguille(s) et tous les adaptateurs requis.		
2.	Un four pouvant atteindre 350 °C compatible avec des programmes de rampes de four disposant d'au moins 10 rampes et 10 plateaux de température.		
3.	Un détecteur à ionisation de flamme.		
4.	Un ordinateur compatible autonome ou intégré muni d'un clavier, d'un écran et de tous les câbles, sur lequel sont installés l'outil de contrôle du chromatographe en phase gazeuse ainsi qu'un logiciel de collecte de données compatible avec Windows 7, lequel est fourni avec toutes les mises à jour et versions ultérieures pour une période d'un an après l'installation de l'instrument, sans frais supplémentaires pour l'acheteur.		
5.	Une trousse de démarrage et tous les régulateurs de gaz, conduits à gaz, raccords et valves nécessaires.		
6.	Un exemplaire de tous les documents destinés à l'utilisateur, en anglais.		
7.	L'entrepreneur doit fournir une garantie d'au moins deux ans sur les pièces et la main-d'œuvre ainsi qu'un service de dépannage sur place et par téléphone. La garantie doit inclure l'intégralité de l'instrument et des pièces.		
8.	L'installation sur place doit être effectuée par un technicien qualifié et une formation sur place doit		

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1688-140012/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1688-140012

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37121

Buyer ID - Id de l'acheteur
van584
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	être offerte à un maximum de deux utilisateurs.		
9.	L'entrepreneur doit assumer tous les frais de livraison, d'administration, les coûts et risques associés au transport ainsi que les frais de dédouanement, y compris le paiement des droits et taxes de douane exigibles pour la livraison à Pêches et Océans Canada, Laboratoire de saumon de Cultus Lake, 4222, Columbia Valley Highway, Cultus Lake, C.-B.		

Solicitation No. - N° de l'invitation
F1688-140012/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F1688-140012

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
VAN-4-37121

Buyer ID - Id de l'acheteur
van584
CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

NOTE TO BIDDERS: Please use ONE of the two mailing labels below and affix it securely to the outside of the envelope or package containing your bid submitted by mail or courier. For bids submitted by facsimile (Bid receiving fax (604) 775-7526), use this sheet as the cover sheet. Always ensure your company name, return address, open bidding solicitation number and closing date appear legibly on the outside of your bid submission.

AVIS AUX FOURNISSEURS: Pour le retour par la poste ou par messenger, veuillez utiliser UNE des étiquettes d'envoi ci-dessous et apposez-la à l'extérieur de votre enveloppe ou du colis contenant votre offre. Pour les offres soumises par télécopieur (n° du télécopieur pour la réception des offres: (604) 775-7526), utilisez cette page comme bordereau de télécopie. Assurez-vous que le nom de votre compagnie, l'adresse de retour, le numéro de l'invitation ouverte à soumissionner et la date de clôture soient lisibles à l'extérieur de votre offre.

**Bid Receiving
Public Works & Government Services Canada
219 - 800 BURRARD STREET
VANCOUVER BC V6Z 0B9**

Solicitation No. : F1688-140012/A

**Solicitation Closes at : 2:00 PM PST
on : November 17, 2014**

**Réception des soumissions
Travaux publics et services gouvernementaux Canada
800 rue Burrard, 219 étage
Vancouver (C.-B) V6Z 0B9**

N° de l'invitation : F1688-140012/A

**La réception des soumissions prend fin le : 17 Novembre, 2014
à : 14:00 PM PST**
